

Une aide à l'évaluation du potentiel d'abus et de dépendance des substances psychoactives

Le système français actuel d'évaluation de la pharmacodépendance créé en 1990, a été défini dans le code de la santé publique en 1999 (articles R.5132-97 à R.5132-116).

Ce dispositif repose sur un réseau national de centres spécialisés en pharmacologie clinique ou expérimentale, en toxicologie analytique ou en épidémiologie. Ces Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP) sont implantés dans les principales villes de France au sein de centres hospitalo-universitaires.

Ce réseau dispose d'une capacité d'expertise et constitue un outil d'aide à la décision publique dans le domaine sanitaire et social.

Objectifs

- ❑ recueillir les cas de pharmacodépendance et d'abus de substances psychoactives
- ❑ évaluer le potentiel d'abus et de dépendance des substances psychoactives
- ❑ travaux de recherche
- ❑ missions d'expertise et de conseil auprès du Ministre de la Santé et de la Protection Sociale
- ❑ information sur le risque d'abus et de dépendance avec des substances psychoactives
- ❑ identification des risques pour la santé publique (usage détourné de médicaments, abus de drogues, modes de consommation dangereux)
- ❑ prévention (alerte sanitaire, classement de nouvelles substances, réglementation des conditions de prescription et de délivrance des médicaments contenant une substance psychoactive)

Coût et financement

Ce réseau participe à la politique de lutte contre la drogue et la toxicomanie coordonnée par la Mission Interministérielle de la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT). Il bénéficie à ce titre d'un financement mixte : crédits interministériels et subventions de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), avec un montant annuel de l'ordre de 550 000 euros.

Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance

Au niveau national, l'Afssaps coordonne dix CEIP et 7 centres correspondants. (cf. page 4). Les CEIP recueillent les cas de pharmacodépendance et d'abus liés à la prise de substances psychoactives notifiés par les professionnels de santé et les évaluent grâce à des outils adaptés. (cf. page 3). La Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes propose des avis au Directeur de l'Afssaps et au Ministre de la Santé et de la Protection Sociale sur les mesures à prendre pour préserver la santé publique dans le domaine de la lutte contre la pharmacodépendance ou l'abus (inscription de substances sur la liste des stupéfiants ou des psychotropes, réglementation des conditions de prescription et de délivrance, détermination des doses d'exonération, etc). Le réseau de pharmacodépendance participe au dispositif TREND/SINTES (Tendances Récentes et Nouvelles Drogues / Système d'Identification National des Toxiques Et Substances) de l'Observatoire Français des drogues et des Toxicomanies (OFDT) par transmission de données validées

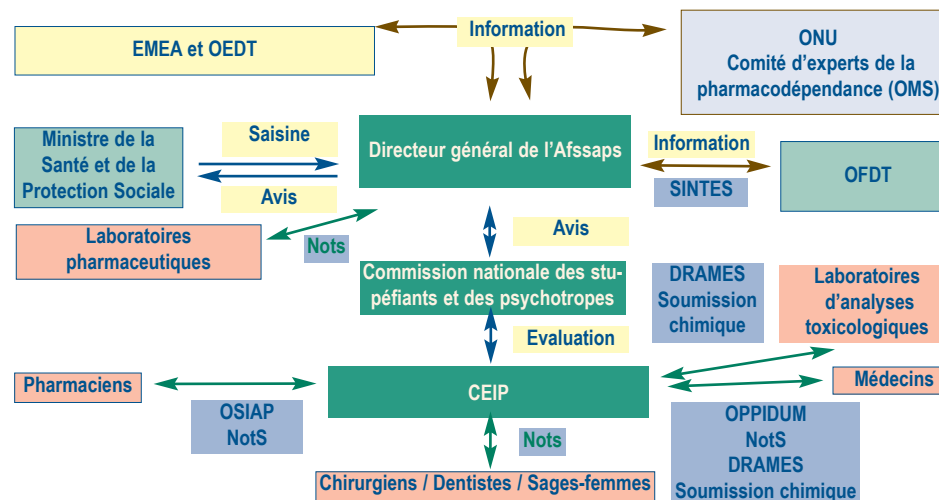
issues de l'exploitation des outils des CEIP (TREND) et par expertise analytique et toxicologique des drogues de synthèse circulant dans les lieux festifs (SINTES).

Au niveau européen, l'Afssaps transmet à l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT) des rapports d'évaluation de substances psychoactives dans le cadre de l'Action Commune sur les drogues de synthèse du 16 juin 1997.

Elle transmet également à l'Agence européenne du médicament (EMEA), les cas d'abus des spécialités pharmaceutiques pouvant avoir une incidence sur l'évaluation de leurs risques et bénéfiques.

Au niveau international, l'Afssaps transmet des rapports d'évaluation de substances psychoactives ou des précurseurs au Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui rend des avis scientifiques à la Commission des Stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la mise sous contrôle international de ces substances.

Schéma du réseau national de pharmacodépendance



Le recueil de l'information utile à l'évaluation du potentiel d'abus et de dépendance des substances psychoactives

OSIAP

Le dispositif OSIAP (Ordonnances Suspectes, Indicateur d'Abus Possible) permet d'identifier les médicaments détournés à partir d'ordonnances suspectes, falsifiées ou volées, qui sont présentées en pharmacie d'officine. Ce système de recueil est alimenté par des réseaux de pharmaciens sentinelles, qui sont animés localement par les CEIP. La collecte des informations est faite au cours de deux périodes annuelles de 4 semaines chacune (mai et novembre), avec un recueil exhaustif de toutes les ordonnances concernées, selon une procédure de recueil homogène. Le calcul du taux de détournement des médicaments impliqués, à partir des chiffres de ventes permet, de calculer le palmarès des médicaments les plus détournés aux niveaux régional et national, de comparer et de surveiller l'évolution de leur potentiel de détournement d'une région à l'autre, d'alerter les autorités sanitaires sur leur usage détourné et d'évaluer l'impact des mesures de santé publique sur leur consommation.

SINTES

Le système de surveillance SINTES (Système d'Identification National des Toxiques Et Substances) piloté par l'OFDT est opérationnel depuis 1999. Il a pour objectif de surveiller les drogues de synthèse qui circulent en France et d'identifier les nouvelles substances.

Les échantillons de ces drogues proviennent, d'une part, des collectes réalisées par des acteurs socio-sanitaires dans les milieux festifs et d'autre part, des saisies effectuées par les services répressifs (police, douanes et gendarmerie). L'analyse de ces échantillons est réalisée par différents laboratoires spécialisés.

Soumission chimique

L'Afssaps a mis en place depuis le 1er juillet 2003, un dispositif d'observation prospectif et permanent permettant de recenser tous les cas enregistrés de soumission chimique avec identi-

Le réseau national de pharmacodépendance participe à ce projet en réalisant une partie de ces analyses et en intervenant dans la gestion de l'alerte sanitaire avec le Ministère de la Santé et de la Protection sociale

OPPIDUM

La base de données OPPIDUM (Observation des Produits Psychotropes Illicites ou Détournés de leur Utilisation Médicamenteuse) est un système de recueil anonyme des cas de dépendance dans différentes structures de soins avec des patients hospitalisés ou en ambulatoire. La collecte de ces cas est réalisée chaque année au niveau national, sous la forme d'enquêtes transversales, auprès de patients sous traitement de substitution ou qui présentent une pharmacodépendance. Cette base de données permet de surveiller l'évolution de la consommation des psychotropes et d'alerter les autorités sanitaires sur l'utilisation de nouveaux produits ou de nouvelles voies d'administration et les associations potentiellement dangereuses.

NotS

Cette base de données permet de surveiller l'évolution de la consommation des psychotropes et d'alerter les autorités sanitaires sur l'utilisation de nouveaux produits ou de nouvelles voies d'administration et les associations potentiellement dangereuses.

DRAMES

La banque de données DRAMES (Décès en Relation avec l'Abus de Médicaments Et de Substances) a pour objectif de recueillir les cas de décès liés à l'usage abusif de substances psychoactives, d'identifier les substances impliquées (médicament ou drogue illicite) et d'évaluer leur dangerosité.

fication et dosage des substances en cause. Cette étude doit permettre d'identifier les sub-

suite page 4

tes des agressions ainsi que le *modus operandi* des agresseurs et d'évaluer les conséquences cliniques de la prise du produit. Le réseau des CEIP est chargé de collecter ces cas, en collaboration avec les Centres Régionaux de Pharmacovigilance et les Centres antipoison,

Une aide à l'évaluation du potentiel d'abus et de dépendance des substances psychoactives

Evaluation rapide des substances psychoactives en vue du classement des nouvelles drogues de synthèse comme stupéfiants ou psychotropes

Ce travail permet d'évaluer rapidement le potentiel d'abus et de dépendance de nouvelles substances psychoactives qui circulent en France.

Exemple : 4-MTA, PMMA, TMA-2, 2-CI

Constitution d'une échantillothèque et activité analytique

Les CEIP peuvent ainsi répondre aux problèmes croissants posés par l'identification et le dosage analytique des substances psychoactives, (médicamenteuses ou non), en particulier dans le cadre de la soumission chimique. Cette activité est aussi très précieuse dans d'autres domaines, notamment en matière de sécurité routière.

mais aussi avec les différents intervenants dans la prise en charge des victimes (les urgences médico-judiciaires, les urgences générales, les laboratoires de toxicologie hospitaliers, les services de police et de gendarmerie et le Ministère de la Justice).

Développement de nouvelles méthodes épidémiologiques dans le champ de la pharmacodépendance

Le réseau des CEIP développe de nouveaux outils afin d'améliorer l'évaluation du potentiel d'abus et de dépendance des substances psychoactives, notamment :

1. l'Index Géographique de Déviation d'Utilisation dont l'intérêt principal est de pouvoir localiser des zones de dysfonctionnement étendues ou au contraire très précises,
2. l'Indicateur de Polyprescription, en collaboration avec l'Assurance maladie, afin de quantifier la polyprescription et d'estimer les quantités obtenues par ce moyen,
3. le dispositif OPEMA (Observation des Pharmacodépendances en Médecine Ambulatoire), dont le but est de collecter des informations régulières en provenance de la médecine ambulatoire, en complément de celles obtenues par OPPIDUM.

Centres d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance

Bordeaux

Dr. Françoise Haramburu
Tél : 05 57 57 46 58 / Fax : 05 57 57 46 60
francoise.haramburu@pharmaco.u-bordeaux2.fr

Centre de Caen

Pr. Antoine Coquerel
Tél : 02 31 06 46 70 / Fax : 02 31 06 46 73
ceipnordouest@chu-caen.fr

Centre de Grenoble

Dr. Michel Mallaret
Tél : 04 76 76 51 46 / Fax : 04 76 76 56 55
pharmacodependance@chu-grenoble.fr

Centre de Lyon

Pr. Jacques Descotes
Tél : 04 72 11 69 92 / Fax : 04 72 11 69 85
jacques.descotes@chu-lyon.fr

Centre de Marseille

Dr. Jocelyne Arditti / Dr. Marc Valli
Tél : 04 91 74 50 90 / Fax : 04 91 74 50 54
jocelyne.arditti@ap-hm.fr

Montpellier

Pr. Jean-Pierre Blayac
Tél : 04 67 33 67 57 / Fax : 04 67 33 67 51
pharmacodependance@chu-montpellier.fr

Centre de Nancy

Pr. Henri Lambert
Tél : 03 83 85 29 17 / Fax : 03 83 85 97 71
ceip@chu-nancy.fr

Centre de Nantes

Pr. Pascale Jolliet
Tél : 02 40 08 40 96 / Fax : 02 40 08 40 97
pharmacodependance@chu-nantes.fr

Centre de Paris

Pr. Sylvain Dally / Dr. Samira Djeddar
Tél : 01 40 05 42 66 / Fax : 01 40 05 42 67
samira.djeddar@lrh.ap-hop-paris.fr

Centre de Toulouse

Dr. Maryse Lapeyre-Mestre
Tél : 05 62 26 06 90 / Fax : 05 61 25 51 16
ceip.toulouse@cict.fr